

Fiche Programme

AIPR - Opérateur

AIPROP

Recyclage tous les 5 ans

 Public Concerné

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Salariés travaillant à proximité des réseaux sensibles

 Pré Requis

- Être âgé de 18 ans minimum au moment de la formation,
- Pièce d'identité obligatoire

Objectifs

Réaliser des travaux de terrassements en toute sécurité pour les intervenants (à partir de la nouvelle réglementation DT/DICT)

Les + métier

Domaines d'activité : BTP, L'activité de cet emploi/métier s'exerce sur les chantiers au sein d'entreprises du bâtiment, des travaux publics, du génie civil... Les salariés de l'entreprise, intervenant à proximité des réseaux en préparation administrative et technique des travaux, les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis

Qualification Intervenant(e)(s)

Personnel qualifié par expérience professionnelle et certifié par notre centre d'examen

Moyens pédagogiques

- Formation présentielle / distancielle / mixte
- Salle de cours équipée de vidéo projecteur et tableau blanc et connexion WI FI
- Support pédagogique (Vidéo projecteur, ordinateur, trame de formation, DVD, livret stagiaire)
- Tablettes tactiles pour examens

Parcours pédagogique**Formation Théorique :**

- Apport théorique sur la réglementation DT-DICT (contexte simplifié),
- Le guide technique (les prescriptions et les fiches travail),
- Le rôle des intervenants, - Les réseaux et leurs risques afférents,
- La lecture du terrain (environnement, les affleurements),
- Les situations à risques,
- Les procédures d'arrêt,
- Les procédures en cas d'endommagement (règles des 4 A). Analyse du comportement :
- Procédure d'arrivée sur site,
- Analyse des récépissés DICT et plans,
- Les règles de terrassement et du remblaiement suivant le guide technique, maintien du marquage au sol, Gestion des anomalies et imprécisions

Tests :

Le test d'évaluation pour l'AIPR comporte une épreuve théorique : Pour obtenir l'attestation de compétence, le participant doit remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques dites QCM. L'examen pour le profil "opérateur" comprend 30 questions.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants : - réponse bonne : + 2 points / réponse "je ne sais pas" : 0 point. / réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point - réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points)

Document délivré suite à l'évaluation des acquis : attestation de compétences (document prérempli)

 Modalités d'évaluation

Examen : QCM (1h) effectué sur tablette tactile (connexion portail CERBERE)

Modalités d'Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap. Pour tout complément d'information, contactez notre référent Handicap dédié aux formations en utilisant l'adresse mail suivante : info.handicap@cacef.fr

 Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes

Lieux

INTER
INTRA (chez le client)

Dates

Nous contacter

**Contactez-nous !**

Jacques MARYE
Directeur

Tél. : 0344437026
Mail : commercial@cacef.fr